

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 31 mars 2022 à 20h30

Présents : Mrs RENARD Guillaume (maire), Mr BAKÉTOU Thierry, VILLEZ Laurent, TARDIVON, Christophe, LESELLIER Franck, et Mmes LALOUEUETTE Claudine, (1ère adjointe), IGER Odile, LEVAVASSEUR Florence, LANGLET Elisabeth (3ème adjointe).

Absents et excusés :

Mr HAUROGNÉ Ludovic donne pouvoir à Mme LEVAVASSEUR Florence,
Mme DEGREMONT Carole donne pouvoir à Mr VILLEZ Laurent,
Mme OPSOMER LACOSTE Aurélie-Anne donne pouvoir à Mme LANGLET Elisabeth,
Mme AUBERT Claire donne pouvoir à Mme LALOUEUETTE Claudine,
Mr COGNEIN Pierre-Bernard donne pouvoir à Mr TARDIVON Christophe,
Mr ROGER Patrick (2^{ème} adjoint) donne pouvoir à Mr RENARD Guillaume,

Secrétaire de Séance : Mme LANGLET Elisabeth (3ème adjointe).

Formant la majorité des membres en exercice.

Ordre du Jour :

- Approbation du dernier PV du conseil municipal du 17/03/2022
- Vote du budget primitif 2022,
- Délibération sur la demande d'exploitation d'une usine de recyclage de papiers en pâte à papier désencrée à Alizay (27) par la Société INOVA PULP & PAPER au titre des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Informations et questions diverses

Ouverture de séance à 20h40

➤ **Proposition de 3 nouvelles délibérations**

Monsieur Le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'intégrer trois nouvelles délibérations qui n'étaient pas prévues à l'ordre du jour :

- Délibération pour allouer une subvention en soutien aux Ukrainiens versée à Europe Inter Echanges
- Délibération sur les taux d'imposition 2022
- Délibération sur les tarifs de location de la salle polyvalente 2022

L'ensemble du Conseil Municipal approuve l'intégration de ces 3 nouvelles délibérations et les intègre à l'ordre du jour.

➤ **Approbation du PV du dernier Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le PV du dernier Conseil Municipal du 17 mars 2022.

➤ **Vote du Budget Primitif 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume RENARD, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2022 :

Investissement :

Dépenses : 170 493,93 €

Recettes : 170 137,73 €

Fonctionnement :

Dépenses : 457 808,48 €

Recettes : 457 808,48 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 173 137,73 € (dont 2643,80 € de RAR)

Recettes : 173 137,73 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 457 808,48 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 457 808,48 € (dont 0,00 € de RAR)

➤ **Délibération sur la demande d'exploitation d'une usine de recyclage de papiers en pâte à papier désencrée à Alizay (27) par la Société INOVA PULP & PAPER au titre des installations classées pour la protection de l'environnement**

Le Conseil Municipal a été sollicité pour donner son avis sur la demande d'exploitation d'une usine de recyclage de papiers en pâte à papier désencrée à Alizay (27) par la Société INOVA PULP & PAPER au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De donner son **Avis favorable à 13 pour, un contre et une abstention** sur la demande d'exploitation d'une usine de recyclage de papiers en pâte à papier désencrée à Alizay (27) par la Société INOVA PULP & PAPER au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

➤ **Délibération pour allouer une subvention en soutien aux Ukrainiens versée à Europe Inter Echanges**

Monsieur Le Maire propose d'allouer une subvention en soutien au peuple Ukrainien qui se battent pour la liberté et pour leurs pays.

Il propose que cette subvention soit versée à Europe Inter Echanges qui participe à l'accueil d'Ukrainiens sur le sol Polonais.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de versé la somme de 600 € (six cent euros) à l'Association Europe Inter échanges.

➤ **Délibération sur les Tarif de location de la salle polyvalente « l’Espelan » au 1er avril 2022**

| Salle l’Espelan | Tarif Habitants de la Commune | Tarif Pour les Extérieurs |
|---|---------------------------------------|------------------------------|
| Vin d’Honneur Journée semaine | 130 Euros | 290 Euros |
| Forfait Week-End | 330 Euros | 490 Euros |
| Location vaisselle Forfait vin d’Honneur | 1, 50 Euros le couvert 30 Euros | |
| Caution Location Caution Ménage Caution Vaisselle | 1 000 Euros 150 Euros 150 Euros | |
| Un acompte de 50% sera demandé à la réservation | | |

➤ **Délibération sur les Taux d’imposition 2022**

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif de 2022 et informe le Conseil Municipal que la commune présente un budget équilibré tant en recettes qu’en dépenses.

Depuis 2021, dans le cadre de la suppression de la TH sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de TFPB du Département (25.36% pour la Seine-Maritime).

Ce transfert du foncier bâti du département et l’application du coefficient correcteur assurera la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bases d’imposition des Impôts et après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de ne pas augmenter les taux d’imposition.

Les produits attendus sont donc les suivants :

| | Taux |
|-------------------------|---------------|
| Taxe foncière bâtie | 41.73% |
| Taxe foncière non bâtie | 33.14% |

➤ **Informations et questions diverses**

Rien à signaler.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

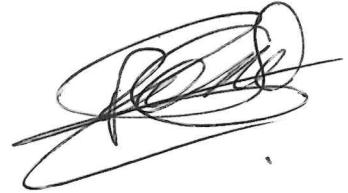
Guillaume RENARD
Maire



Claudine LALOUETTE
1^{er} Maire-adjointe



Patrick ROGER
2^{ème} Maire-adjoint
Absent et excusé
Donne pouvoir à Mr RENARD Guillaume



Elisabeth LANGLET
3^{ème} Maire Adjointe



Claire AUBERT
Absente et excusée
Donne pouvoir à Mme LALOUETTE Claudine



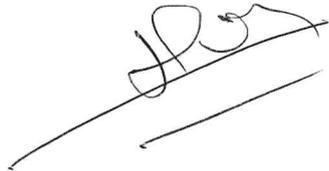
Thierry BAKETOU



Pierre-Bernard COGNEIN
Absent et excusé
Donne pouvoir à Mr TARDIVON Christophe



Carole DEGREMONT
Absente et excusée
Donne pouvoir à Mr VILLEZ Laurent



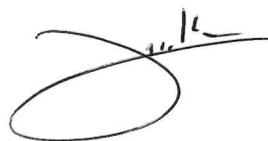
Ludovic HAUROGNÉ
Absent et excusé
Donne pouvoir à Mme LEVAVASSEUR Florence



Odile IGER



Franck LESELLIER



Florence LEVAVASSEUR



Aurélie-Anne OPSOMER LACOSTE
Absente et excusée
Donne pouvoir à Mme LANGLET Elisabeth



Christophe TARDIVON



Laurent VILLEZ

